

LE NOUVEAU CONSEIL DE RÉGLEMENTATION POUR LES ENSEIGNANTS CÉLÈBRE SES TOUT PREMIERS DÉBUTS

Le ministre de l'Éducation, M. Don Morgan, s'est joint aux partenaires en éducation et aux membres de la profession enseignante pour célébrer les tout débuts du nouveau Conseil de réglementation pour les enseignants professionnels de la Saskatchewan (Saskatchewan Professional Teachers Regulatory Board – SPTRB). Cet organisme d'autoréglementation est maintenant responsable de la certification des enseignantes et enseignants ainsi que de leur discipline en Saskatchewan.

« Il s'agit là d'une importante réalisation qui donne aux enseignants de la Saskatchewan l'autonomie nécessaire à leur autoréglementation, tout comme les autres professions de la province », indique M. Morgan. « Nous croyons que le savoir et l'expérience de nos enseignants favoriseront la création d'un processus plus simple et plus transparent, qui misera sur le grand travail de nos partenaires en éducation et qui continuera à défendre nos élèves et à protéger l'intégrité de la profession d'enseignant. »

Le SPTRB est régi par un conseil d'administration composé de neuf personnes, dont sept enseignantes ou enseignants certifiés et deux membres du public, et emploie neuf membres du personnel responsables de l'administration des politiques adoptées par le conseil d'administration.

« La création du SPTRB témoigne de l'engagement de la profession enseignante à réglementer ses membres dans l'intérêt du public au moyen d'un conseil d'administration indépendant », a déclaré M. Tom Schonhoffer, président du SPTRB. « Le conseil d'administration est impatient d'œuvrer à la tête de cette entreprise. »

M. Trevor Smith deviendra officiellement le nouveau chef de l'exploitation et registraire du SPTRB le 1^{er} novembre 2015. Il remplissait ces fonctions par intérim depuis juillet 2015.

« C'est un honneur d'être nommé chef de l'exploitation et registraire du SPTRB et de continuer d'être au service du public et de la profession d'enseignant dans notre province, » affirme M. Smith. « Le SPTRB respectera son mandat, tel que défini par la loi, qui a pour but de garantir que les enseignants de la prématernelle à la 12^e année, en Saskatchewan, satisfont aux normes de compétence et de conduite requises pour protéger les élèves et maintenir la confiance du public à l'endroit de la profession d'enseignant. »

Avant la transition, le ministère de l'Éducation était chargé de la certification, alors que les processus de discipline étaient administrés par la Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan (STF), la Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation (LEADS) et le ministère de l'Éducation.

« Nous avons tous un rôle à jouer pour assurer le bien-être et le développement des enfants et des adolescents dans notre province, » a ajouté le président de la STF, M. Patrick Maze. « Les partenaires éducatifs ont travaillé de pair pour créer une structure réglementaire exhaustive et dirigée par les enseignants, qui est digne de la confiance du public et qui appuie la réussite des enseignants. »

« L'organisme LEADS aimerait souligner les efforts du gouvernement et de ses partenaires en éducation pour l'établissement du nouveau Conseil de réglementation pour les enseignants professionnels de la Saskatchewan, » a affirmé M. Don Rempel, président de la LEADS. « Nos membres se réjouissent d'avance de travailler aux côtés de cette nouvelle entité. »

« Les commissions scolaires sont ravis de pouvoir travailler avec le SPTRB ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires en éducation pour favoriser encore plus de transparence et de clarté pour les élèves, les familles, le personnel, les enseignants et le public, » affirme M^{me} Connie Bailey, présidente de l'Association des commissions scolaires de la Saskatchewan.

Le SPTRB sera aussi chargé de l'enregistrement des enseignants, qui est une nouvelle exigence d'emploi des divisions scolaires financées par les fonds publics en Saskatchewan.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du SPTRB, veuillez visiter le site www.sptrb.ca.

-30-

Renseignements :

Amanda Purcell
Ministère de l'Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-1069
Courriel : Amanda.purcell@gov.sk.ca
Tél. cell. : 306-533-7506

Trevor Smith
Conseil de réglementation pour les
enseignants professionnels de la
Saskatchewan
Regina
Tél. : 306-352-2230
Courriel : trevor.smith@sptrb.ca